



Créateurs de droits nouveaux

REVOYURE ACCORD MS 2023

FO DÉFEND VOTRE POUVOIR D'ACHAT

L'accord Mesures Salariales 2023, pour lequel **FO** a été largement contributeur, prévoit dans son article 4 une clause de rendez-vous à mi-année 2023. Ce rendez-vous entre la Direction et les Organisations Syndicales aura lieu le 20 juillet 2023. Cette rencontre se déroulera alors même que les négociations salariales de branche ne sont pas terminées.

Nous vous avons donné la parole avant le lancement de ce rendez-vous par un sondage qui a permis d'avoir plus de 7400 réponses. Il se dégagait clairement de vos expressions la mise en œuvre en priorité de mesures significatives et pérennes concernant votre rémunération.

Au niveau de la branche ou au sein d'EDF SA, nos revendications visent à défendre le pouvoir d'achat des salariés, tous collèges confondus, et à veiller à la bonne application de l'accord en particulier dans la date d'effet des NR et des GF ADP (au 1^{er} janvier 2023).

Nos revendications sont d'autant plus légitimes dans un contexte de forte inflation en particulier sur les produits de première nécessité.



FO a fait les comptes et porte principalement les revendications suivantes :

- Une augmentation des salaires de 9 % pour tous (Branche + EDF SA)
- Le respect de l'accord salarial (date d'effet au 01/01/2023 des NR et GF ADP)
- Des mesures pour les niveaux d'embauche (augmentation des niveaux)
- Des mesures pour les carrières longues (échelons supplémentaires)

FO communiquera à l'issue de la rencontre du 20 juillet 2023.

POUR LA DÉFENSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT, VOTEZ **FO !**